



SNUipp 26

Adresse courrier :

SNUipp 26
Maison des Syndicats
17 rue Bizet
26000 - VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

Fax : 04.75.56.00.56

E-mail :

snu26@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération
Syndicale
Unitaire
Education
Enseignement
Recherche
Culture

Valence, le 24 janvier 2011

B. Carillo, B. Long, Y. Chauvin, D. Godeau
Les Secrétaires départementaux du SNUipp 26 / FSU

à

Madame, Monsieur le Maire

Objet : carte scolaire et fusions d'écoles

Madame, Monsieur,

En tant que syndicat majoritaire dans le premier degré, nous nous adressons solennellement à vous en cette période de préparation de carte scolaire. C'est un moment particulièrement important pour les écoles et tous ses partenaires.

Le budget 2011 prévoit 8967 suppressions de postes dans le premier degré. Dans la Drôme, la dotation annoncée est de 0 poste alors que nous allons devoir scolariser 263 élèves de plus. Pour pouvoir ouvrir une classe, l'Inspecteur d'Académie devra fermer un poste.

Nous pouvons imaginer sans difficulté où les postes indispensables à la scolarisation de ces élèves pourraient être récupérés :

- Augmentation des effectifs dans toutes les écoles avec peut-être une « préférence » en maternelle
- Exclusion des 2-3 ans (50 postes sont économisés en raison de la baisse de leur scolarisation)
- Réduction du nombre de remplaçants avec recrutement possible de vacataires non enseignants
- Suppression de postes spécialisés dans les RASED et récupération de ces postes non occupés faute d'enseignants formés
- Suppression de postes de formateurs qui accompagnaient les professeurs d'école stagiaires suite à la disparition des IUFM (institut de formation des maîtres)
- Suppression du renfort de 57 enseignants en surnombre (enseignants sans poste à la rentrée) qui ont assuré des remplacements

Dans son argumentaire sur les priorités pour la rentrée 2011/2012, l'Inspecteur d'Académie se défend de choix strictement gestionnaires et avance l'amélioration des résultats des élèves. Aucune étude sérieuse ne le confirme.

Il est inadmissible que les instances consultatives réglementaires telles que le CDEN ou le CTPD ne se soient pas d'ores et déjà



SNUipp 26

Adresse courrier :

SNUipp 26
Maison des Syndicats
17 rue Bizet
26000 - VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

Fax : 04.75.56.00.56

E-mail :

snu26@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération
Syndicale
Unitaire
Education
Enseignement
Recherche
Culture

réunies pour permettre la consultation de l'ensemble des partenaires (élus, parents, représentants des personnels...) et pour préparer la rentrée prochaine.

Nous savons que de nombreuses démarches ont été faites auprès de certains maires drômois afin de proposer une réorganisation des écoles en regroupant une école maternelle et une école élémentaire (fusion). C'est un élément supplémentaire pour récupérer des postes. Selon nous, les mairies n'ont aucun intérêt à accepter la fusion d'écoles et ce, pour plusieurs raisons :

- La spécificité de la maternelle doit être préservée et est souvent compromise dans des écoles plus grandes où la scolarisation des élèves du niveau élémentaire est privilégiée.

- Les fusions entraînent à chaque fois la fermeture de 2 classes dans les 3 années à venir et provoque l'augmentation des effectifs dans les classes et la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves. L'Inspecteur d'Académie doit avant tout récupérer les postes qui lui manqueront, et pour cela il devra augmenter le nombre d'élèves par classes en augmentant, dans certaines communes, la taille des écoles après fusion.

- La promesse d'attribution d'un temps de décharge supplémentaire pour le directeur ne permet pas de régler les problèmes de gestion d'un grand groupe scolaire. Ce supplément de décharge disparaît d'ailleurs parfois avec les suppressions de classes qui suivent les fusions.

Cette politique régressive va détériorer encore le service public d'Education. C'est pourquoi nous vous demandons Madame, Monsieur le Maire de ne pas céder aux pressions de l'Inspection Académique, de refuser les fusions d'école dans votre commune et de réclamer à nos côtés les postes nécessaires en maternelle, en élémentaire, au fonctionnement des RASED et au remplacement des enseignants absents.

Nous joignons à ce courrier un exemplaire de nos 2 derniers bulletins qui traitent de la carte scolaire et de la précarité dans la fonction publique, notamment chez les EVS.

Certains que vous partagez notre attachement au service public d'éducation et nos valeurs républicaines et laïques, nous vous adressons, Madame, Monsieur le Maire, nos salutations syndicales.

Les secrétaires départementaux

B. Carillo

B. Long

Y. Chauvin

D. Godeau